

2024-08-20  
2023-4301

**(Conteneur)**



avec l'ACTIF RINSKOR™

## Herbicide GF-3206

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Pour la suppression des mauvaises herbes terrestres sensibles et de certaines plantes ligneuses, y compris les mauvaises herbes envahissantes et nocives, sur les noisettes, les grands pâturages libres, les pâturages d'herbe permanents, les zones non cultivées (comme les bords de routes, les droits de passage des chemins de fer et des services publics), les berges de fossé non irriguées, zones naturelles et les zones pâturées dans et autour de ces sites d'utilisation.

COMMERCIAL

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: Florpyrauxifène 19,91 g/L  
(présent sous forme d'ester de benzyle)

Contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 34731 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L à vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**  
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE  
Calgary, AB  
T2C 5G9  
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

### **MISES EN GARDE D'UTILISATION PAR L'OPÉRATEUR**

- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. En l'absence de telles directives pour l'équipement lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection séparément du linge de maison.

### **MISES EN GARDE RELATIVES À L'APPLICATION AÉRIENNE**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **DÉLAIS DE SÉCURITÉ**

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures après l'application sur les zones agricoles.

Pour les emprises, les zones industrielles et autres zones non cultivées, NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

### **MISES EN GARDE RELATIVES À LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION**

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

### **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants Recyclables**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

#### **Contenants Réutilisables**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Livret)



avec l'ACTIF RINSKOR™

## Herbicide GF-3206

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**Pour la suppression des mauvaises herbes terrestres sensibles et de certaines plantes ligneuses, y compris les mauvaises herbes envahissantes et nocives, sur les noisettes, les grands pâturages libres, les pâturages d'herbe permanents, les zones non cultivées (comme les bords de routes, les droits de passage des chemins de fer et des services publics), les berges de fossé non irriguées, zones naturelles et les zones pâturées dans et autour de ces sites d'utilisation.**

COMMERCIAL

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: Florpyrauxifène 19,91 g/L  
(présent sous forme d'ester de benzyle)

Contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 34731 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,1 L à vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, AB

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

### **MISES EN GARDE D'UTILISATION PAR L'OPÉRATEUR**

- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. En l'absence de telles directives pour l'équipement lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.

### **MISES EN GARDE RELATIVES À L'APPLICATION AÉRIENNE**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **DÉLAIS DE SÉCURITÉ**

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures après l'application sur les zones agricoles.

Pour les emprises, les zones industrielles et autres zones non cultivées, NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

### **MISES EN GARDE RELATIVES À LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION**

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

### **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants Recyclables**

Ne PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

#### **Contenants Réutilisables**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

L'herbicide GF-3206 est utilisé pour la suppression des mauvaises herbes terrestres sensibles y compris les mauvaises herbes envahissantes et nocives et certaines plantes ligneuses dans les noisettes, sur les grands pâturages libres, les pâturages d'herbe permanents, les acres du Programme de réserve de conservation (CRP), les zones non cultivées (comme les bords de routes, les chemins de fer et les droits de passage des services publics), les berges des fossés non irrigués, les zones naturelles et les zones pâturées dans et autour de ces sites d'utilisation.

L'herbicide GF-3206 est un herbicide à feuilles larges utilisé pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les pâturages et champs de foin et est sélectif pour la plupart des graminées et du trèfle blanc. L'herbicide GF-3206 peut être appliqué à la post-émergence sous forme de pulvérisation d'application généralisée ou localisée pour la suppression des mauvaises herbes figurant sur cette étiquette. Les résultats sont meilleurs lorsque le volume de pulvérisation est suffisant pour couvrir uniformément les plantes traitées. Pour obtenir une absorption et une translocation optimales de l'herbicide, éviter de tondre, de fenaison, de déchiqeter, de brûler ou la perturbation du sol dans les zones traitées durant au moins 7 jours suivant l'application.

Éviter d'effectuer des applications dans des conditions de sécheresse ou autre stress environnemental. **Lire tous les énoncés de précautions avant d'utiliser ce produit.** Pour plus de renseignements, contacter votre représentant local de Corteva Agriscience.

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide GF-3206 sur les jeunes mauvaises herbes en croissance active au moment de l'application.

## **MISES EN GARDE D'UTILISATION GÉNÉRALES**

L'herbicide GF-3206 est très actif contre les plantes à feuilles larges. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée.

Une mauvaise suppression des mauvaises herbes peut résulter de l'application du GF-3206 sur des plantes stressées par un temps anormalement chaud ou froid; conditions environnementales telles que la sécheresse, les dommages causés par la grêle, les applications antérieures d'herbicides, ou des sols à forte teneur en sel.

Ne pas appliquer lorsque l'eau de ruissellement ou d'irrigation peut s'écouler directement sur des terres agricoles autres que les rizières. Ne pas utiliser d'eau traitée pour toute forme d'irrigation.

Une seule application par saison de croissance est permise.

L'herbicide GF-3206 ne peut pas être appliqué sur de l'herbe à gazon domestique ou commerciale.

## **Mélanges en cuve**

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

#### **MODE D'EMPLOI**

LIRE TOUTES LES INSTRUCTIONS ATTENTIVEMENT AVANT D'APPLIQUER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

#### **GRANDS PÂTURAGES LIBRES, PRÉS PERMANENTS, ZONES INDUSTRIELLES ET AUTRES ZONES NON CULTIVÉES AU CANADA**

#### **MÉTHODES D'APPLICATION**

On peut appliquer l'herbicide GF-3206 en postlevée en tant que traitement généralisé (au sol ou par voie aérienne) ou par application localisée ou par bandes pour supprimer mauvaises herbes et les plantes ligneuses. Les applications en postlevée doivent être effectuées avant le stade du bourgeon ou de floraison précoce, à moins d'indication contraire. Les résultats sont meilleurs lorsque le volume de pulvérisation est suffisant pour couvrir uniformément les plantes traitées. Pour obtenir une absorption et une translocation optimales d'herbicide, éviter de tondre, de fenaison, de déchiqeter, de brûler ou la perturbation du sol dans les zones traitées durant au moins 7 jours suivant l'application.

Les applications d'herbicide GF-3206 peuvent être faites une fois que les graminées sont bien établies (développement d'un système racinaire secondaire et bonne vigueur).

#### **Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes**

Utiliser le tableau de mélange suivant pour mélanger l'herbicide GF-3206 avec suffisamment d'eau et de surfactant pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser de l'équipement conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes envahissantes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas jusqu'au point de ruissellement. Diriger le jet de pulvérisation loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

#### **Tableau de mélange**

<b>Herbicide GF-3206</b>	<b>Surfactant (à 0,5% v / v) *</b>	<b>Solution de pulvérisation (eau et herbicide)</b>
2,0 à 20 mL	50 mL	10 litres
20 à 200 mL	500 mL	100 litres
200 à 2000 mL	5000 mL	1000 litres

\*Utiliser un surfactant tel que Gateway Adjuvant, MSO ou NIS (tel que Ag-Surf, Agral 90 ou Citowett Plus)

Utiliser le taux le plus élevé de la fourchette lorsque les conditions de croissance sont moins favorables ou lorsque le feuillage des plantes est élevé et dense.

#### Délai d'attente avant la récolte/le pâturage

Les restrictions suivantes pour le bétail ou les animaux laitiers en lactation broutant dans les zones traitées doivent être respectées :

- Fourrage : le pâturage/alimentation est autorisé le jour de l'application (0 jour)
- Foin : Permettre 7 jours après l'application pour couper ou nourrir le foin.
- Permettre 3 jours de broutage dans un pâturage non traité (ou les nourrir de foin non traité) avant de le transférer le bétail dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles qui peuvent être cultivées.

#### HERBICIDE GF-3206 UTILISÉ SEUL

Appliquer l'herbicide GF-3206 à raison de 200 à 2,400 mL/ha. Appliquer lorsque la végétation indésirable visée est en croissance active. Seuls les mauvaises herbes et arbustes présents au moment de l'application seront supprimés. Appliquer avec le minimum de 100 L de volume de pulvérisation/ha pour assurer une couverture uniforme. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 200 L de volume de pulvérisation/ha pour l'application terrestre. Utiliser un surfactant, tel que Gateway Adjuvant ou un NIS à un taux de 0,25 à 0,5% v/v ou de l'huile de graine méthylé (comme MSO) à 0,5 à 1% v/v. Utiliser la plus grande quantité pour les mauvaises herbes difficiles à contrôler. Voir l'étiquette du surfactant pour la liste complète des taux recommandés.

#### Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide GF-3206 utilisé seul

Taux d'herbicide GF-3206	Mauvaises herbes
200 mL/ha	vergerette du Canada <sup>1</sup> abutilon <sup>2</sup> amarante rugueuse <sup>3</sup>
400 mL/ha	gaillet gratteron <sup>4</sup> chénopode blanc <sup>5</sup> laiteron potager <sup>6</sup> anthrisque des bois <sup>7</sup> panais sauvage carvi sauvage renoncule âcre
800 mL/ha	pissenlit officinal <sup>8</sup> bourse-à-pasteur <sup>9</sup> kochia à balais <sup>10</sup> renouée liseron <sup>11</sup>
1200 mL/ha	échinochloa pied-de-coq <sup>12</sup>
1600 mL/ha	amarante à racine rouge <sup>13</sup>
2400 mL/ha	tanaisie vulgaire*

<sup>1</sup>Vergerette du Canada: Montaison jusqu'à 20 cm

<sup>2</sup>Abutilon: Jusqu'au stade de 3 feuilles et 8 cm

<sup>3</sup>Amarante ruqueuse: Jusqu'au stade de 3 feuilles et 8 cm

<sup>4</sup>Gaillet gratteron: jusqu'à 10 cm

<sup>5</sup>Chénopode blanc: Avant le stade du bouton

<sup>6</sup>Laiteron potager: jusqu'à 3 cm

<sup>7</sup>Anthrisque des bois: Jusqu'au stade du bouton et 40 cm

<sup>8</sup>Pissenlit officinal: Étape de rosette pour commencer la floraison, 35 plantes/m<sup>2</sup> ou moins

<sup>9</sup>Bourse-à-pasteur: Jusqu'au stade de floraison

<sup>10</sup>Kochia à balais: Boulonnage jusqu'à 10 cm <165 plantes/m<sup>2</sup>

<sup>11</sup>Renouée liseron

<sup>12</sup>Échinochloa pied-de-coq: Stade de végétation jusqu'à 20 cm

<sup>13</sup>Amarante à racine rouge: Jusqu'au stade de 6 feuilles

\*Réprimées

## UTILISATIONS DES CULTURES - NOISETTE

L'herbicide GF-3206 peut être utilisé pour supprimer les mauvaises herbes marquées dans les noisettes jusqu'à 400 mL / ha.

## MÉLANGES EN CUVE POUR UNE SUPPRESSION TOTALE DE LA VÉGÉTATION

**Combinaisons de mélanges en cuve – Herbicide GF-3206 plus Herbicide Arsenal ou herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, sel de diammonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées)**

On peut mélanger l'herbicide GF-3206 en réservoir avec soit l'herbicide Arsenal, soit des herbicides au glyphosate (pour utilisation sur les terres non cultivées) pour augmenter le nombre de mauvaises herbes à feuilles larges et de plantes invasives supprimées. Ces mélanges en réservoir permettent de supprimer la plupart des graminées et des espèces à feuilles larges. Utiliser ces mélanges en réservoir sur les sites industriels non cultivés tels qu'emprises de chemins de fer, d'installations électriques, d'autoroutes, d'installations téléphoniques et de pipelines.

**Herbicide GF-3206 plus Herbicide Arsenal :** Appliquer 3,0 L/ha d'herbicide Arsenal mélangé en réservoir à 0,2 à 2,4 L d'herbicide GF-3206 par hectare.

**L'herbicide GF-3206 plus herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, sel de diammonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées) :** Appliquer entre 810 et 4320 g é.a. par hectare d'herbicide au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, sel de diammonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées) mélangé en réservoir à 0,2 à 2,4 L d'herbicide GF-3206 par hectare.

## MÉTHODES DE MÉLANGE

### Mélange avec eau

1. Remplir le réservoir de pulvérisation au 3/4 d'eau propre.
2. Ajouter la quantité requise d'herbicide GF-3206 tout en agitant. Il peut être nécessaire d'effectuer une pré-bouillie s'il y a peu ou pas d'agitation, ou si l'on se sert d'un système par injection, ou si l'herbicide est d'abord ajouté à un autre réservoir que le réservoir de pulvérisation.
3. Si on effectue un mélange en réservoir, ajouter la quantité requise de produit d'association tout en poursuivant l'agitation.
4. Ajouter le surfactant recommandé.
5. Ajouter un agent antimoussant, si requis.

## INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir de pulvérisation. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
  - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins un dixième du volume du réservoir.
  - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.

- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
- Remplir le réservoir d'eau propre.
  - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
  - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
  - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
  - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins un dixième du volume du réservoir.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.

**Ne pas** utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

## **GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES**

### **Pratiques de gestion des plantes envahissantes**

L'herbicide GF-3206 peut représenter un composant important de programmes de gestion intégrée de la végétation conçus pour rétablir des communautés de plantes utiles. Pour maximiser et augmenter les avantages de la suppression de mauvaises herbes que procure l'herbicide GF-3206, il est important que d'autres pratiques de gestion de la végétation, y compris la gestion de pâturage, la fertilisation, le brûlage dirigé, le fauchage mécanique, le désherbage à la main, la lutte biologique et autres méthodes, soient utilisées selon une séquence et des combinaisons appropriées afin de diminuer davantage les effets nocifs des plantes envahissantes sur les plantes utiles et favoriser le développement des communautés de plantes utiles. Consulter des spécialistes agricoles et de gestion des terres et/ou les conseils sur les plantes envahissantes locaux. Ces organismes peuvent conseiller sur les meilleures pratiques de gestion et le développement de programmes de gestion intégrée de la végétation. Réagir rapidement suite à une détection précoce de nouvelles plantes envahissantes représente une stratégie clé de gestion des plantes envahissantes. Le confinement, l'éradication et la suppression sont essentiels à la gestion de plantes envahissantes établies qui s'étendent.

### **Grands pâturages libres et prés**

N'effectuer qu'une seule application par année pour supprimer les plantes envahissantes. Pour de meilleurs résultats, traiter les plantes envahissantes lorsqu'elles sont en croissance active et dans des conditions favorables à la croissance. L'herbicide GF-3206 procure une suppression des semis en émergence de plantes vulnérables suivant l'application.

Pour réduire la propagation de plantes envahissantes, il est important de traiter les plantes envahissantes identifiées dans la zone visée tout en observant les zones tampons de pulvérisation requises pour les applications généralisées. Lorsque le vent souffle dans la direction opposée, revenir à une pulvérisation complète de la population des plantes visées.

### **Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes**

Un composant important des programmes de gestion des plantes envahissantes est la détection précoce et l'éradication. Les directives pour les plantes individuelles ou les applications localisées ou par bandes peuvent servir à arrêter la propagation de plantes envahissantes. Ceci est particulièrement important dans les zones riveraines, où il est préférable d'utiliser une application localisée plutôt qu'un traitement généralisé.

### **Application par pulvérisateur agricole**

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### **Application par voie aérienne**

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Utiliser l'herbicide GF-3206 seul, ou mélangé en réservoir pour le traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses. Appliquer l'herbicide GF-3206 aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha par voie aérienne. Pour une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha. Observer toutes les directives dans Méthodes de mélange pour les exigences concernant le surfactant et la séquence du mélange.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

### **PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE ET ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION**

Ne pas appliquer sur un plan d'eau. Veiller à minimiser la pulvérisation fortuite le long du rivage lors de l'application sur les plantes terrestres au bord de l'eau ou à l'eau dans les zones où l'eau de surface est présente.

Éviter la dérive de pulvérisation sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.).

### **ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION**

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures ou le feuillage.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:		
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat terrestre:
			Moins de 1 m	Plus 1 m	
Pulvérisateur agricole	grands pâturages libres, les pâturages d'herbe permanents, berges de fossés non irrigués, zones naturelles et zones de pâturage à l'intérieur et autour de ces sites d'utilisation*		80	35	15
	Noisette		15	10	3
Aérienne	grands pâturages libres, les pâturages d'herbe permanents, berges de fossés non irrigués, zones naturelles et zones de pâturage à l'intérieur et autour de ces sites d'utilisation*	Voilure fixe	800	800	575
		Voilure tournante	800	625	275

\*Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes, et les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires).

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation pour les applications par pulvérisateur agricole associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca. Les zones tampons de pulvérisation pour les applications par voie aériennes NE PEUVENT PAS être modifiées.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide GF-3206 est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide GF-3206 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Le développement de populations végétales résistantes à ce mode d'action herbicide n'est généralement pas un problème sur les grands pâturages libres, les pâturages d'herbe permanents, les Conservation Reserve Program (CRP), ou les sites non cultivés puisque ces sites reçoivent des applications peu fréquentes de pesticides.
- Les biotypes semblables d'une espèce de mauvaises herbes donnée se produisant dans une zone traitée peuvent varier dans leur sensibilité à un herbicide. L'application d'un herbicide au-dessous de son taux étiqueté peut permettre à des mauvaises herbes plus tolérantes de survivre et à passer à des biotypes plus tolérants dans la zone traitée.
- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide GF-3206 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

<sup>TM</sup> Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées